

Les apports de la comptabilité budgétaire en matière d'analyse de la soutenabilité – complémentarité avec la comptabilité patrimoniale

*Séminaire AMUE
3 avril 2018*



Une comptabilité budgétaire, pourquoi faire ?

Avant la GBCP	Avec la GBCP
Une comptabilité moniste	Une comptabilité dualiste
Un pilotage financier focalisé sur les flux en droits constatés: <ul style="list-style-type: none">- le résultat comptable- le fonds de roulement	Un pilotage financier via une programmation budgétaire de qualité et soutenable, établi sur la base de la comptabilité budgétaire

La comptabilité publique, pour les organismes de l'Etat majoritairement financés par fonds publics, s'appuie désormais sur une comptabilité élargie :

- Une comptabilité des engagements fermes en dépenses (hors bilan)
- Une comptabilité en droits constatés (comptabilité générale)
- Une comptabilité de caisse (comptabilité générale)

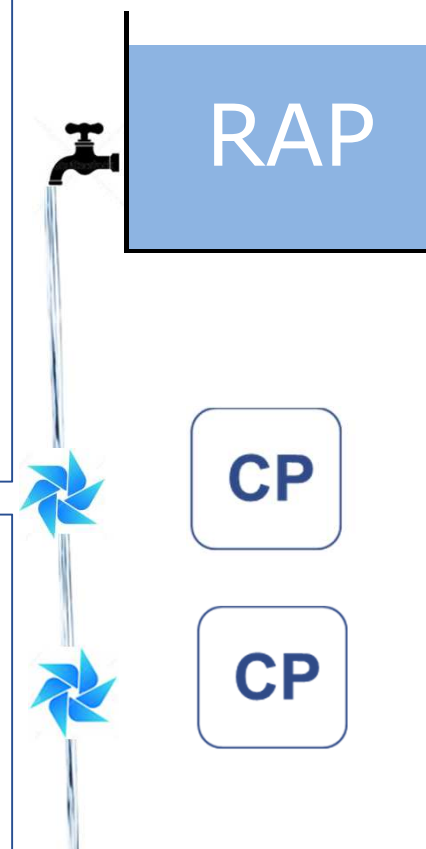
La comptabilité budgétaire s'appuyant sur la comptabilité des engagements (AE) et la comptabilité de caisse (CP et recettes encaissées)

De nouveaux outils à appréhender : les restes à payer

- ▶ Ils correspondent à la différence entre la somme des autorisations d'engagement (AE) et la somme des crédits de paiement (CP), tous exercices confondus ;
- ▶ Les RAP sont de la quasi-dette, ils représentent un « réservoir » de CP qu'il faudra mobiliser a minima sur 1 à N exercices. Ils incluent les dettes et les charges à payer (hors CAPAC) ;
- ▶ Les RAP fluctuent au rythme des renouvellements/extinction de contrats et du lancement de nouvelles opérations.

Il convient d'analyser les RAP en fonction :

- de leur évolution : des RAP qui augmentent d'année en année doivent interpeler ;
- de la période sur laquelle ils s'étalent ;
- du niveau de la trésorerie et du rythme de sa reconstitution.



Les RAP sont indissociables des tableaux des opérations pluriannuelles

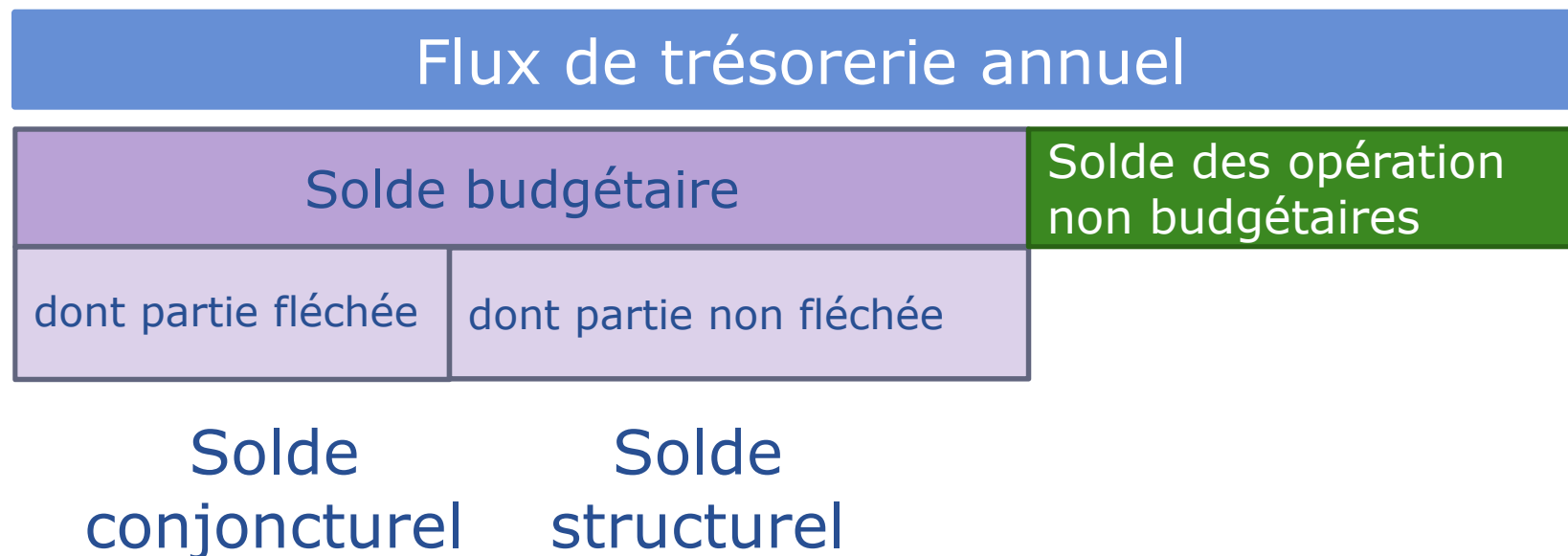
(fléchées ou non) : grâce à ces tableaux l'organisme matérialise l'étalement des RAP via des les échéanciers de CP, confrontés aux prévisions de recettes encaissées.

De nouveaux outils à appréhender : les opérations fléchées

La possibilité de flécher certaines dépenses et recettes permet :

- De disposer d'une vision pluriannuelle
- D'isoler au sein du solde budgétaire la part relative à ces opérations non récurrentes

Cet outil permet ainsi de mieux décomposer la formation du flux de trésorerie annuel, de déterminer les équilibres budgétaires de ces opérations (tous horizons confondus) et de les piloter.



Les apports de la comptabilité budgétaire dans l'analyse de la soutenabilité

Exemple: l'analyse de la soutenabilité en mode GBCP à l'échelle annuelle

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI N+1	PRODUITS	BI N+1
Personnel	5 860 000	Subventions de l'Etat	1 000 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	298 000	Fiscalité affectée	
Intervention (le cas échéant)		Autres subventions	600 000
		Autres produits (recettes propres) 5	4 558 000
TOTAL DES CHARGES (1)	6 158 000	TOTAL DES PRODUITS (2)	6 158 000
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1) 1		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	6 158 000	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	6 158 000

A l'analyse de ces éléments, on constate que :

- 1) Le compte de résultat est équilibré ;
- 2) La variation de la CAF est égale à la variation du FR. Il n'y a pas d'investissements prévus.
- 3) La variation du FR est positive ;
- 4) La trésorerie se dégrade très légèrement ;
- 5) L'organisme présente un bon niveau de recettes propres.

Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)	0
+ DAP 2	28 000
- RAP	0
= CAF ou IAF*	28 000

	MONTANTS
Δ FR : 3	+ 28 000
Δ BFR	+ 29 000
Δ T: 4	+1 000



Les éléments de haut de bilan présentés par cet organisme sont a priori rassurants et respectent la doctrine précédant la promulgation du décret GBCP.

NB : Le tableau de financement n'est pas fourni car l'organisme ne réalise pas d'immobilisation sur l'exercice.

Les apports de la comptabilité budgétaire dans l'analyse de la soutenabilité

Exemple: l'analyse de la soutenabilité en mode GBCP à l'échelle annuelle

Le tableau des autorisations budgétaires

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
Personnel	5 860 000	5 860 000	5 729 000	Recettes globalisées
			1 000 000	Subvention pour charges de service public
Fonctionnement	367 100	270 000	4 729 000	Recettes propres
Investissement	1 200 000	-	4 500 000	Recettes fléchées
			500 000	Autres financements publics fléchés
				Autres recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	6 427 100	6 130 000	6 229 000	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)	2 99 000			Solde budgétaire (déficit)

A l'analyse du tableau, on constate que :

- 1) L'organisme prévoit un engagement de 200 k€ sur l'enveloppe d'investissement sans que cela n'entraîne de décaissement sur l'exercice, ce que corrobore l'absence de tableau de financement ;
- 2) Le solde budgétaire présente un écart de 100 k€ avec la ΔT , il y a donc des opérations non budgétaires, ce que confirmera l'analyse du tableau d'équilibre financier ;
- 3) Les RAP sur l'exercice s'établissent à 297 k€, ce qui est important comparé à la SCSP de 1M€ ;
- 4) Le niveau de recettes fléchées est également élevé au regard de la taille de l'organisme ;
- 5) La différence (normale) entre le montant des CP et celui des charges est de 28k€. Cela correspond aux DAP (non décaissées). On peut en conclure que l'organisme n'envisage pas de charges à payer.



La différence entre les produits comptabilisés (6 158 000 €) et les recettes encaissées (6 229 000 €) s'établit à 71 k€. En ôtant les DAP, la différence entre les charges et les dépenses (CP) est nulle. Ainsi si on ajoute les 28 k€ de la ΔFR , on retombe sur les 99 k€ du SB.

Les apports de la comptabilité budgétaire dans l'analyse de la soutenabilité

Exemple: l'analyse de la soutenabilité en mode GBCP à l'échelle annuelle

Le tableau d'équilibre financier

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit)		99 000	Solde budgétaire (excédent)
Remboursements d'emprunts			Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	100 000		Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements non budgétaires			Autres encaissements non budgétaires
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e2)	100 000	99 000	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie		1 000	Variation de trésorerie
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>		100 000	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie (non fléchée)</i>	99 000		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie (non fléchée)</i>
TOTAL DES BESOINS	100 000	100 000	TOTAL DES FINANCEMENTS

A l'analyse du tableau, on constate que :

- 1) Le SB se décompose en +199k€ pour les opérations non fléchées et -100k€ pour les opérations fléchées (cf. tableau des opérations sur recettes fléchées).
- 2) Ce sont les opérations pluriannuelles sur recettes fléchées qui génèrent une augmentation du BFR de 100k€ et donc un prélèvement sur la trésorerie fléchée.
- 3) Ce sont les opérations non budgétaires qui mènent à une ΔT négative (opérations pour compte de tiers).

Les apports de la comptabilité budgétaire dans l'analyse de la soutenabilité

Exemple: l'analyse de la soutenabilité en mode GBCP à l'échelle infra-annuelle

Le plan de trésorerie : les encaissements

	Janv.	Fév..	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc..	ΔT de l'année
(1) SOLDE INITIAL (début) 1	250	1 458	1 515	2 013	1 910	1 508	1 055	582	79	577	774	672	
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	1650	500	500	400	100	50	29	0	1000	700	500	300	
Subvention pour charges de service public	1000												
Autres financements de l'État 2													
Fiscalité affectée													
Autres financements publics													
Recettes propres	650	500	500	400	100	50	29	0	1 000	700	500	300	5
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>		3	500										
<i>Opérations non budgétaires</i>													
A. TOTAL	1 650	500	1 000	400	100	50	29	0	1 000	700	500	300	
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	1 208	58	498	-103	-403	-453	-474	-503	498	198	-103	-423	-1
SOLDE CUMULE (1) + (2)	1 458	1 515	2 013	1 910	1 508	1 055	582	79	577	774	672	249	

4

A l'analyse du tableau, on constate que :

- 1) Le niveau d'entrée est de 250 K€ et le niveau de sortie de 249 K€. On retombe bien sur une variation de - 1K€ ;
- 2) La SCSP est versée en janvier : est-ce opportun ?
- 3) Les 500 K€ liés à l'opération pluriannuelle sont positionnés en mars : le contrat est-il assuré ?
- 4) La position de trésorerie la plus basse est en août (+79 K€) : ce niveau est-il inquiétant ?
- 5) Les recettes propres fluctuent selon une saisonnalité : sur quelles hypothèses l'organisme s'est-il appuyé ?

Les apports de la comptabilité budgétaire dans l'analyse de la soutenabilité

Exemple: l'analyse de la soutenabilité en mode GBCP à l'échelle infra-annuelle

Le plan de trésorerie : les décaissements

	Janv.	Fév..	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc..	ΔT de l'année
(1) SOLDE INITIAL (début de mois en K€)	250	1 458	1 515	2 013	1 910	1 508	1 055	582	79	577	774	672	
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	443	443	443	443	443	443	443	443	443	443	443	663	
Personnel	428	428	428	428	428	428	428	428	428	428	428	648	1
Fonctionnement	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	
Investissement													
Dépenses liées aux recettes fléchées			60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	0	
- TVA décaissée													
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers											100		
B. TOTAL	443	443	503	503	503	503	503	503	503	503	603	723	
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	1 208	58	498	-103	-403	-453	-474	-503	498	198	-103	-423	-1
SOLDE CUMULE (1) + (2)	1 458	1 515	2 013	1 910	1 508	1 055	582	79	577	774	672	249	

A l'analyse du tableau, on constate que :

- 1) La masse salariale est régulière sauf le mois de décembre (prime?) ;
- 2) Les dépenses de fonctionnement ont été proratisées par douzièmes : est-ce une bonne méthode ?
- 3) L'opération pluriannuelle débute en mars au même moment que le versement des 500 K€ : le besoin en fonds de roulement est négatif jusqu'en novembre puis devient positif (+100 K€ en N).
- 4) L'opération au nom et pour le compte de tiers est prévue en novembre : sur quelle hypothèse cette période est-elle arrêtée ?

Les apports de la comptabilité budgétaire dans l'analyse de la soutenabilité

Exemple: l'analyse de la soutenabilité en mode GBCP à l'échelle pluri-annuelle

Le tableau des recettes fléchées

	Antérieures	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0	0	- 100 000	-1 200 000	- 900 000
Recettes fléchées (b)	0	500 000		1 400 000	1 100 000
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés		500 000		1 400 000	1 100 000
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	0	600 000	1 100 000	1 100 000	0
Personnel					
AE=CP		500 000	1 000 000	1 000 000	
Fonctionnement					
AE		300 000			
CP		100 000	100 000	100 000	
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	0	-100 000	-1 100 000	300 000	1 100 000

1

2

A l'analyse du tableau, on constate que :

- 1) Le SB de cette opération sera déficitaire de 100k€ en N.
- 2) Le SB se creuse de 1,1M€ en N+1. L'organisme va donc connaître un besoin de financement important durant les deux premières années.



La question est donc de savoir si l'organisme disposera des fonds nécessaires pour faire face à ces besoins de financement.

Les apports de la comptabilité budgétaire dans l'analyse de la soutenabilité

Exemple: l'analyse de la soutenabilité en mode GBCP synthèse

Le tableau de synthèse budgétaire et comptable :
niveaux initiaux

Niveaux initiaux

			Différence entre le cumul des AE et le cumul des CP consommés lors des exercices précédents
1	Niveau initial des restes à payer	500 000	
2	Niveau initial du fonds de roulement	200 000	Niveau final du FR du dernier BR N.
3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 50 000	Différence entre le FR et la Trésorerie.
4	Niveau initial de la trésorerie	250 000	Niveau final de la Trésorerie du dernier BR N.
4.a	Dont niveau initial de la trésorerie fléchée	0	Quote-part de la trésorerie relative aux opérations sur recettes fléchées en date du 31/12/N.
4.b	Dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	250 000	

Les apports de la comptabilité budgétaire dans l'analyse de la soutenabilité

Exemple: l'analyse de la soutenabilité en mode GBCP synthèse

Le tableau de synthèse budgétaire et comptable : flux de l'année (1/2)

<p>Flux de l'année</p> <p>Ecarts entre le haut de bilan (produits du compte de résultat) et le bas de bilan (recettes budgétaires encaissées)</p>	5	Autorisations d'engagement	6 427 100	Info provenant du tableau des autorisations budgétaires	
	6	Résultat patrimonial	0	Ces informations proviennent de la situation patrimoniale.	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	+28 000		
	8	Variation du fonds de roulement	+28 000		
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0		
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	0		
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	- 71 000		
	Dont :				
	recettes frais d'inscription :		- 171 000		
	recettes contrat pluriannuel :		+100 000		
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	+99 000		

Les apports de la comptabilité budgétaire dans l'analyse de la soutenabilité

Exemple: l'analyse de la soutenabilité en mode GBCP synthèse

Le tableau de synthèse budgétaire et comptable : flux de l'année (2/2)

Flux de l'année	13	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations non budgétaires	+100 000	Cette information provient du « tableau d'équilibre financier »
	14	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 +10 +11+13	+29 000	
	15	Variation de la trésorerie = 12 - 13	- 1 000	Cette information provient du « tableau d'équilibre financier », du « plan de trésorerie » et du « tableau de la variation de la situation patrimoniale »
	15.a	Dont variation de la trésorerie fléchée	- 100 000	
	15.b	Dont variation de la trésorerie non fléchée	+99 000	
	16	Variation des Restes à payer	297 100	RAP : différence entre les AE et les CP de l'exercice provenant du « tableau des autorisations budgétaires »

Les apports de la comptabilité budgétaire dans l'analyse de la soutenabilité


Exemple: l'analyse de la soutenabilité en mode GBCP synthèse

Exercice N

	Résultat 0 K€	
	CAF +28 K€	Solde budgétaire +99 K€
Var. RAP +297 K€	Var. FR +28 K€	Var. T -1 K€
		Var. T fléchée -100 K€
Niv. RAP 797 K€	Niv. FR 228 K€	Niv. T 249 K€
		T. fléchée -100 K€

Exercice N+1

En l'espèce le budget est insoutenable	
	Var. T fléchée -1 100 K€
	Niv. T -851 K€
	T. fléchée -1 200 K€



A l'échelle annuelle :

- Analyse du solde budgétaire, de la part relative aux opérations fléchées et à l'équilibre financier qui éclairent la variation de trésorerie de l'exercice.
- Variation de trésorerie ≥ 0 : le budget est soutenable à l'échelle annuelle.
- Variation de trésorerie ≤ 0 : vérifier si le niveau de trésorerie permet de faire face à ce prélèvement.

A l'échelle infra-annuelle :

- Analyse du plan de trésorerie, notamment le point le plus bas observé.
- Niveau de trésorerie infra annuel faible : doit interroger sur les modalités de versement des subventions / engagements de dépenses.
- Niveau de trésorerie infra annuel élevé : doit être analysé au regard de la programmation pluriannuelle et des modalités de financements des opérations.

A l'échelle pluriannuelle :

- Analyse sur l'évolution des restes à payer et leur niveau.
- S'assurer que le niveau de trésorerie et les recettes restant à encaisser sont d'un niveau suffisant pour financer les opérations à engager, ainsi que celles préalablement programmées.
- Eviter la formation d'un pic de crédits de paiement impossible à couvrir au regard des capacités financières de l'organisme.

Rappel de la définition de soutenabilité dans le cadre de référence CIB-CIC (arrêté du 17/12/2015 en application de l'article 215 du décret GBCP)

« L'objectif de soutenabilité de la programmation vise à s'assurer de la capacité budgétaire de l'organisme à conduire les missions et les activités dont il est chargé. Il se décline notamment selon les critères suivants » :

Réalité	Exactitude
Justification	Totalité
Présentation / bonne information	Non compensation
Sincérité	Imputation
Rattachement à la bonne période	Rattachement au bon exercice

Leur respect conditionne l'atteinte des objectifs :

- qualité de la programmation initiale;
- qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation;
- soutenabilité de la gestion.

Illustrations d'une comptabilité budgétaire de qualité

- Les engagements juridiques sont validés pour leur montant engageant fermement l'organisme afin de pouvoir disposer du besoin de CP à mobiliser (*principes de réalité et d'exactitude*)
- Les engagements juridiques sont validés dans l'outil au plus près du fait générateur, ie la signature de l'acte d'engagement auprès d'un tiers, afin de pouvoir anticiper les évènements à venir (*principes de réalité et de sincérité*)
- Les EJ, DP directes et titres sont imputés sur les bonnes nomenclatures afin de disposer d'un suivi l'exécution du budget par nature, destinations/origines voire opérations conformes aux prévisions (*principes d'imputation, de présentation / bonne information et de sincérité*)
- Quand bien même la compensation d'une dette et d'une créance auprès d'un tiers ne générerait aucun flux de trésorerie, les écritures relatives aux CP et aux recettes doivent être décontractées afin de ne pas fausser le montant des restes-à-payer (*principes de non compensation et de sincérité*)

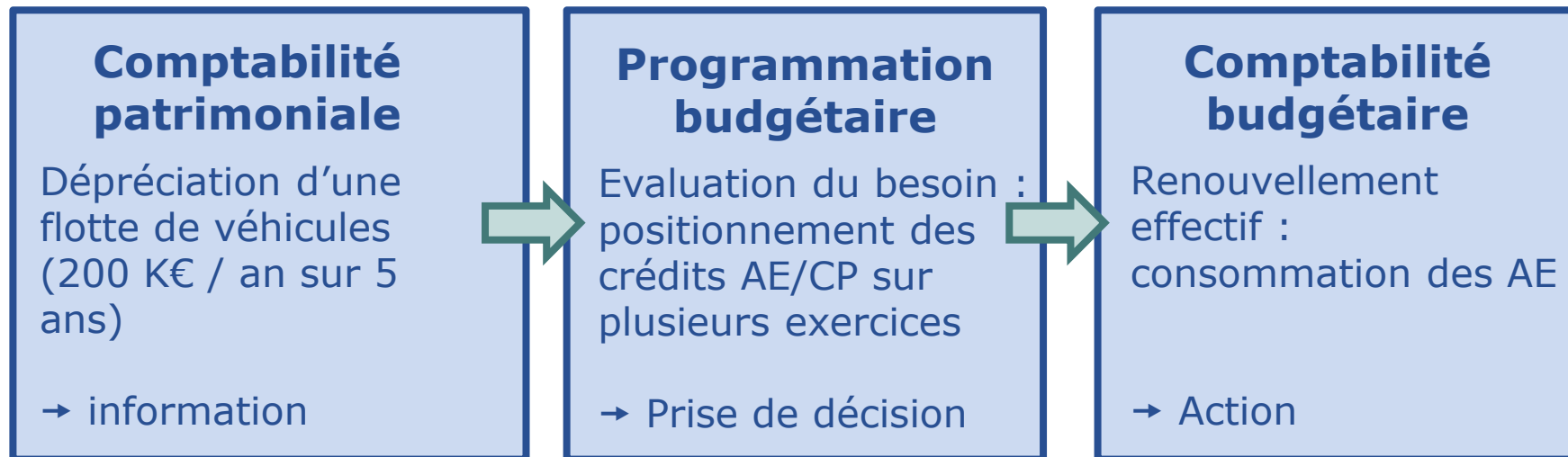
La qualité de la comptabilité budgétaire est un prérequis à une programmation budgétaire de qualité.

La qualité de la programmation repose en grande partie sur celle de la comptabilité budgétaire, toutefois elle dépend également :

- des possibilités offertes par les outils (gestions des échéanciers voire simulations de projections) ;
- de la qualité des autres comptabilités.

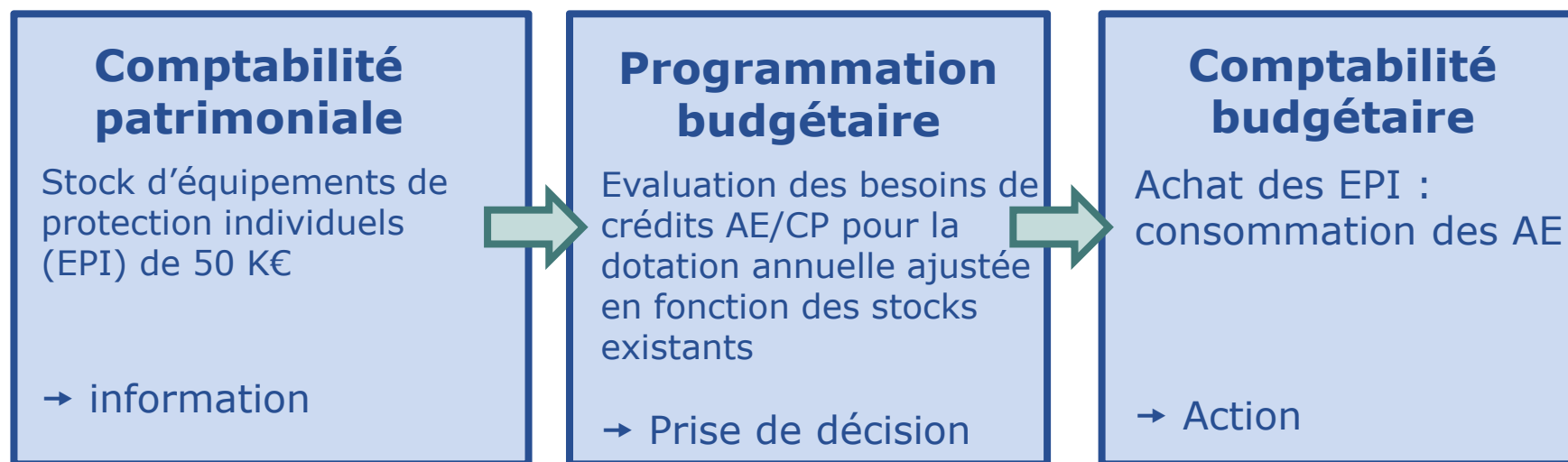
Qualité de la programmation des AE non encore consommés

Dans certains cas, le premier fait générateur s'opère via la comptabilité patrimoniale (provisions et amortissements notamment)



Qualité de la programmation des AE non encore consommés

Dans d'autres cas, c'est la comptabilité auxiliaire (notamment stocks) qui permet de s'assurer d'une programmation de qualité



Voire même la comptabilité analytique : s'il apparaît, après analyse a posteriori, qu'un objet de coût final (activité/opération/centre de responsabilité) est trop coûteux, des mesures correctives en termes d'organisation et / ou marchés seront à envisager : la programmation budgétaire devra alors être mise à jour pour en tenir compte.

Qualité de la programmation des CP non encore consommés

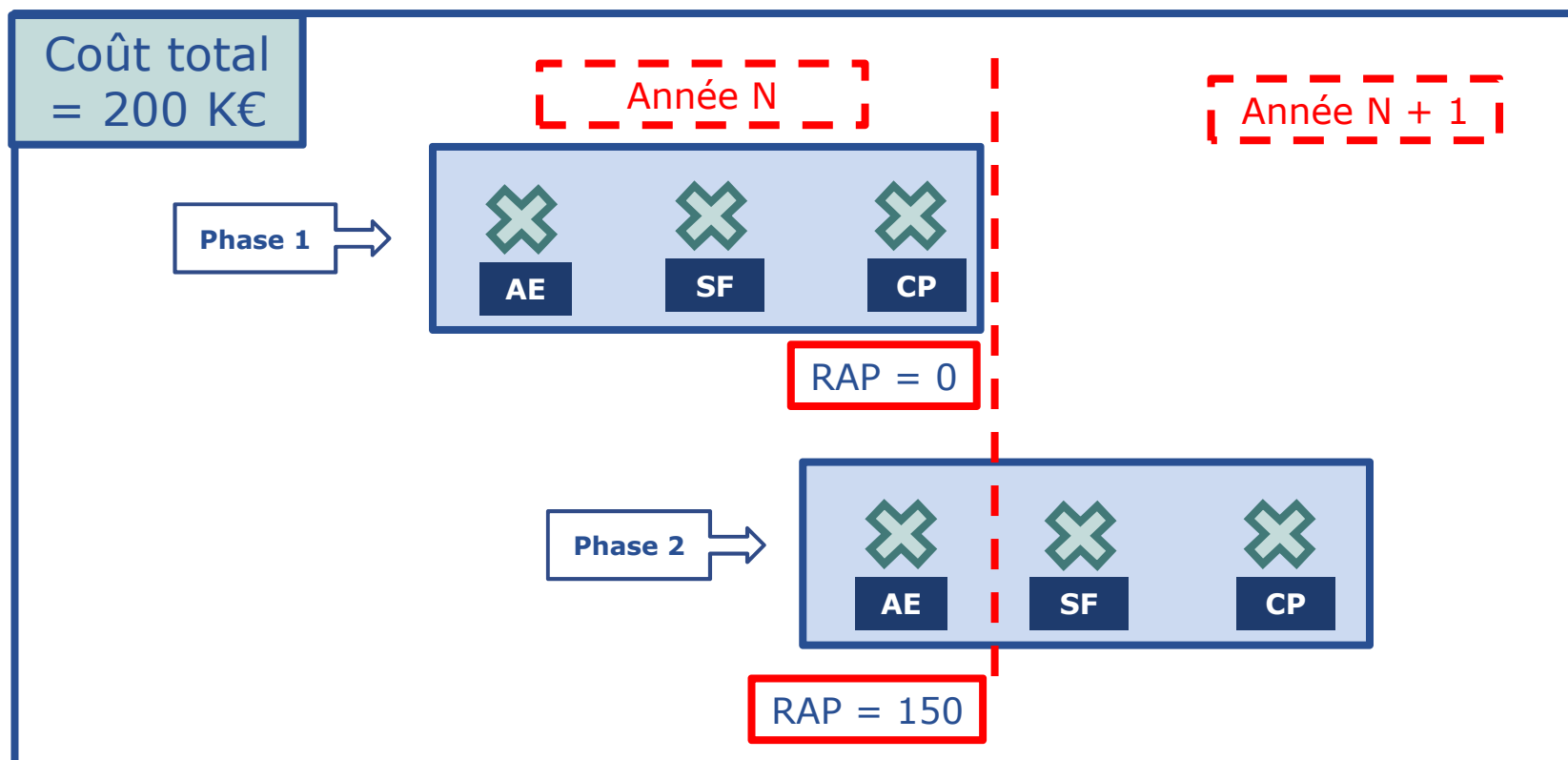
- Certifier les services faits au plus près du fait générateur revêt une importance cruciale pour marquer l'entrée d'un bien dans le patrimoine et permettre de disposer d'une visibilité accrue sur les paiements imminents (CP) ;
- La comptabilité en droits constatés repose sur les droits et obligations, or en cours d'année, les organismes constatent trop souvent l'acquisition du droit en même temps que le flux financier (à l'exception des opérations d'inventaire) ;
- Toute la logique de la GBCP est de pouvoir marquer les événements de la gestion en fonction de faits générateurs différents et de donner de la visibilité sur les échéances à venir ;
- Une logique attentiste amène à alourdir les opérations d'inventaire.

Les apports de la comptabilité budgétaire dans l'analyse de la soutenabilité

Exemple : complémentarité des différentes comptabilités

Afin de garantir la qualité de la programmation budgétaire (AE, CP, RAP), **un suivi et une mise à jour réguliers des échéanciers sont nécessaires.**

Exemple d'une opération (coût total 200 K€) programmée en deux phases (phase 1 de 50 K€ et phase 2 de 150 K€) :

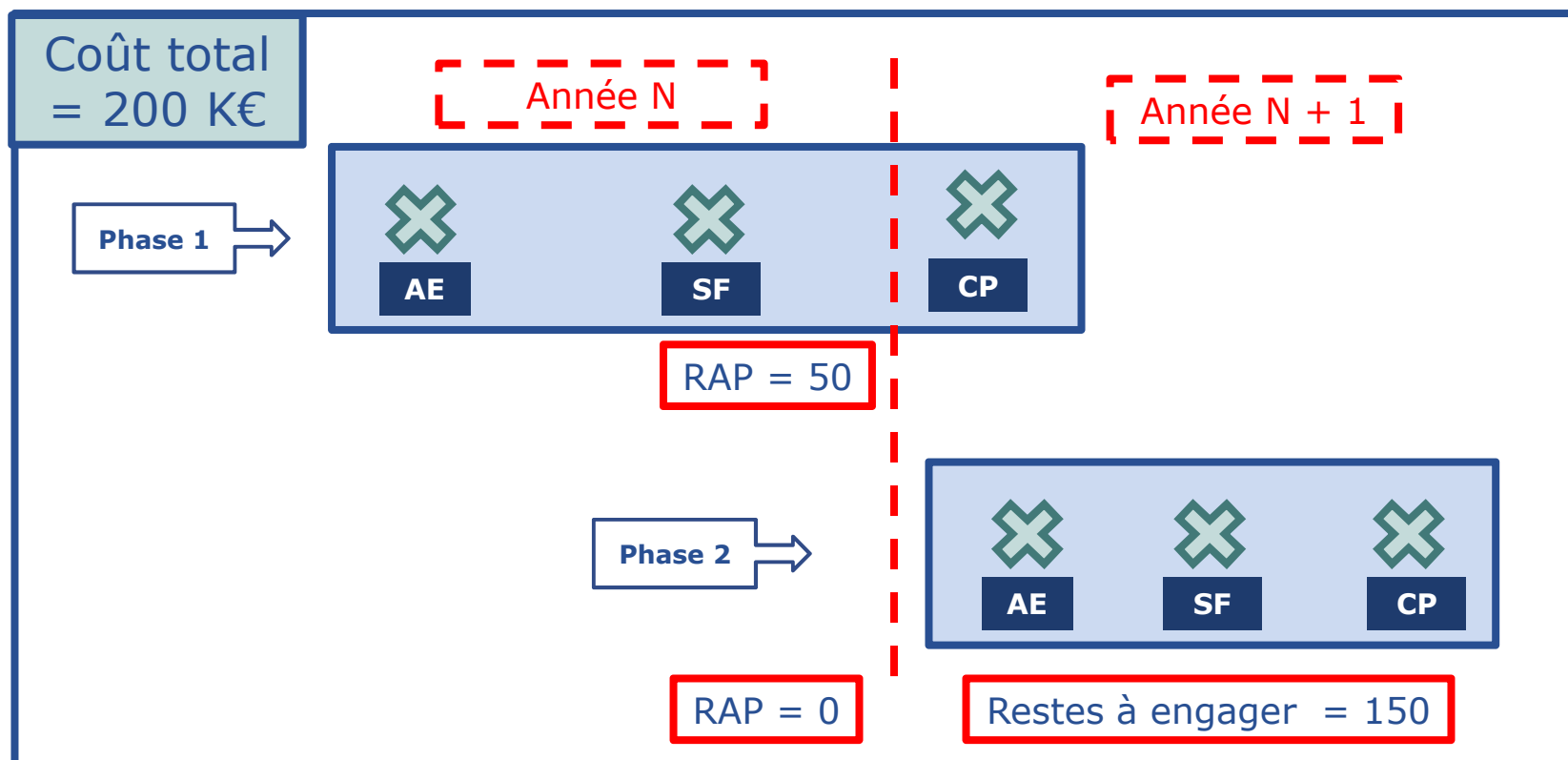


Les apports de la comptabilité budgétaire dans l'analyse de la soutenabilité

Exemple : complémentarité des différentes comptabilités

Si des **décalages** sont constatés en exécution, cela se traduit obligatoirement par une **actualisation de la programmation** et une mise à jour des prévisions budgétaires (AE, CP, RAP).

Le suivi en gestion des services faits permet d'anticiper les décalages de consommation de CP :



Qualité de la programmation des recettes

- Emission régulière des titres par l'ordonnateur pour faciliter le recouvrement ou le rapprochement;
- Apurement régulier des comptes d'attente;
- Qualité du suivi des stocks de produits finis : essentiel pour mettre à jour les prévisions de recettes encaissées (possible dépréciation et donc vente minorée à terme);
- Suivi des conventions/contrats de financement et des restes à encaisser.

Les apports de la comptabilité budgétaire dans l'analyse de la soutenabilité

Différences / points de convergence entre organismes publics et entreprises privées

Entreprises privées

- Activité marchande
 - Autofinancement / recours à l'emprunt
 - Optimisation de la trésorerie
 - Rattachement des produits aux charges
 - Assurer la viabilité du modèle économique en donnant une visibilité sur la trajectoire économique
 - Assurer aux actionnaires un retour sur investissement
- Pilotage de l'activité via :
- Le développement du chiffre d'affaires et la marge opérationnelle
 - Le suivi attentif du carnet commandes clients

Organismes soumis à la comptabilité budgétaire

- Activité majoritairement non marchande
 - Financement majoritaire via des prélèvements obligatoires globalisés
 - Interdiction d'emprunter / placer les fonds pour la plupart
 - Interdiction de rattacher les produits aux charges
 - Assurer la soutenabilité de la programmation
 - Assurer aux tutelles et aux parlementaires la bonne utilisation des deniers publics au regard des objectifs fixés
- Un pilotage financier via :
- La programmation
 - Le contrôle des dépenses
 - Le suivi des restes à payer (carnet commandes fournisseurs)

Dans le privé :

Un des indicateurs majeurs mesurant la viabilité de l'activité à moyen / long terme d'une entreprise est **le carnet de commandes clients** :

- Il correspond aux commandes reçues (engagements hors bilan) en différenciant les commandes fermes des commandes optionnelles ;
- Il est rapporté en mois ou années d'activité afin de déterminer la durée minimale d'activité acquise ;
- son évolution est observée avec attention par les marchés notamment : les annonces relatives au carnet de commandes (à la hausse ou à la baisse) ont généralement un impact plus marqué sur le cours des actions que l'annonce des résultats comptables.

Dans le public :

L'attention se porte naturellement vers la dépense. La création des AE / restes à payer (équivalent du carnet de commandes fournisseurs) en est le symbole.

Toutefois, certains modèles hybrides existent :

- Les organismes gérant à la fois des activités de service public et des activités marchandes voire même concurrentielles ;
- Les organismes gérant des opérations particulières (programmes UE, contrats de recherche...) qui sont à la limite des deux modèles (financements majoritairement publics mais selon des modalités de suivi assez proches de celles du privé).

Enrichissement de la chaîne de la recette :

- de nombreux organismes soumis à la comptabilité budgétaire disposent de sources de financement diversifiées et complexes nécessitant une sécurisation et une fluidification de la chaîne en amont ;
- constat de plus en plus partagé que la chaîne de la recette a été incomplètement traitée par la réforme GBCP : les actions de l'ordonnateur (signature de conventions, émissions de titres) n'ont pas d'impact dans les comptabilités ;
- la modification du décret GBCP en 2017 a permis d'enrichir le dispositif avec la création du service facturier recettes (SREC) : groupe de travail MESRI/DGFiP en cours d'expérimentation;
- cette modification prévoit également l'instauration du certificat d'acquisition du droit pour comptabiliser les produits au plus près du fait générateur;
- la possibilité de retracer en miroir des AE, un compteur matérialisant les engagements juridiques fermes en recette est un besoin exprimé par certains établissements.

L'équipe GBCP Accompagnement

Contacts

Contactez l'équipe projet GBCP des ministères financiers

Poser des questions

Signaler des difficultés

Partager des bonnes pratiques

Échanger avec d'autres organismes

Se former

Se documenter

...



Réseau social d'entreprises Budget+ :
<https://budgetplus.finances.gouv.fr>



Contact email pour toute question ou information complémentaires :
gbcp.accompagnement@finances.gouv.fr